LE GUIDE PRATIQUE • NOVEMBRE 2026

CFE 2026

6 POINTS À VÉRIFIER AVANT DE PAYER

Et même si tu as déjà réglé ton avis.

Tu as une entreprise ? Ne pars pas du principe que le montant affiché sur ton avis de CFE est forcément celui que tu dois payer.

Ce guide t'aide à repérer les vérifications utiles, les exonérations possibles et les démarches à entreprendre si une anomalie apparaît.

02 NOV.	15 DÉC.	31 DÉC. 2027
Avis 2026 disponibles	Paiement du solde	Réclamation en principe

COMMENT UTILISER CE GUIDE

01 Ouvre ton avis de CFE depuis ton espace professionnel sur impots.gouv.fr.

02 Contrôle les six points des pages suivantes.

03 Si quelque chose semble incorrect, contacte ton SIE avec tes justificatifs.

Une vérification n'aboutit pas systématiquement à une réduction : tout dépend de ta situation.

01 / LES SIX VÉRIFICATIONS

Commence par les bases

La création de ton activité et ton chiffre d'affaires peuvent changer le montant dû.

01

L'année de création de ton entreprise

Si ton activité a commencé en 2026, la CFE n'est en principe pas due au titre de 2026. Si elle a commencé en 2025, la base d'imposition bénéficie normalement d'une réduction de 50 % pour 2026.

À VÉRIFIER La date de début réelle de l'activité, la déclaration initiale n° 1447-C et l'application de la réduction sur la base.

Attention : 50 % de réduction de la base ne signifie pas nécessairement 50 % du montant final de l'avis.

02

Ton chiffre d'affaires de référence

Une entreprise imposée à la cotisation minimum peut en être exonérée si son chiffre d'affaires ou ses recettes de référence n'excèdent pas 5 000 € HT. Pour la CFE 2026, on regarde en principe 2024 ; pour une création en 2025, on retient l'année 2025.

À VÉRIFIER Ton CA HT de référence et, pour une première année incomplète, son éventuelle annualisation sur 12 mois.

Le seuil de 5 000 € concerne la cotisation minimum : il ne faut pas le présenter comme une exonération universelle.

Où retrouver ton CA ? Il n'apparaît généralement pas sur l'avis de CFE. Tu peux le retrouver dans ton espace Urssaf si tu es micro-entrepreneure, dans ton livre de recettes ou dans ta comptabilité, et plus largement dans ta liasse fiscale ou ta déclaration de résultats selon ton régime.

03

La base minimum et la bonne tranche

Si tes locaux sont inexistants ou de faible valeur locative, la CFE peut être calculée sur une base minimum. Celle-ci dépend de ta tranche de chiffre d'affaires et des décisions locales. Le taux d'imposition est également local.

À VÉRIFIER La mention « OUI » à la ligne 9 de l'avis lorsque la base minimum s'applique, ta tranche de CA et la commune retenue.

La base minimum n'est pas le montant final de CFE : on lui applique notamment un taux local.

LE PIÈGE FRÉQUENT

Tu as créé ton entreprise en cours d'année 2025 ? Un chiffre d'affaires encaissé sur quelques mois peut être recalculé sur douze mois pour apprécier le seuil de 5 000 €. Ne compare pas mécaniquement ce seuil à tes seules recettes encaissées.

02 / LES SIX VÉRIFICATIONS

Vérifie les détails

Les informations déclarées, ton activité et les lignes annexes comptent aussi.

04

Tes locaux et la surface déclarée

Lorsque la CFE repose sur la valeur locative de locaux professionnels, les informations retenues doivent être exactes : établissement, locaux réellement utilisés et caractéristiques déclarées. Une évolution peut justifier une mise à jour.

À VÉRIFIER L'adresse de l'établissement, les locaux professionnels imposés, leur surface et les éventuels changements.

Travailler depuis chez soi ou au domicile des clientes ne dispense pas automatiquement de CFE.

05

Les exonérations liées à ton activité

Certaines activités artisanales exercées sous des conditions précises, certains statuts ou certaines implantations géographiques peuvent bénéficier d'exonérations ou de réductions. Elles ne sont pas toutes automatiques.

À VÉRIFIER Ton activité exacte, les règles propres à ta commune ou zone d'implantation, et les déclarations éventuellement requises.

Le simple fait d'être artisan, micro-entrepreneure ou installée à domicile ne garantit pas une exonération.

Exemple : une coiffeuse qui travaille seule et exerce une activité principalement manuelle peut, sous conditions, bénéficier d'une exonération permanente de CFE. Il faut vérifier les conditions réelles d'exercice avant de conclure à l'exonération.

06

Les taxes annexes et frais de gestion

Un avis de CFE peut comporter d'autres lignes : taxe additionnelle, frais de gestion ou autres taxes locales selon le cas. Leur présence n'est pas une erreur en soi ; il faut vérifier leur fondement et ton éventuelle exonération.

À VÉRIFIER Le détail de chaque ligne et la cohérence avec ta situation fiscale.

Particularité : les micro-entrepreneures paient normalement les taxes pour frais de CCI/CMA via l'Urssaf, et non sur l'avis de CFE.

LE BON RÉFLEXE

Si une ligne te semble inhabituelle, demande au SIE sa méthode de calcul et vérifie d'abord les conditions légales : une différence entre deux entreprises ne prouve pas à elle seule une erreur.

03 / PASSE À L'ACTION

Ta check-list express

Coche chaque point après avoir relu ton avis et garde une trace des informations à corriger.

☐	Date de création et réduction éventuelle de la base
☐	Chiffre d'affaires HT de référence et seuil de 5 000 €
☐	Tranche, base minimum et commune d'imposition
☐	Adresse, locaux et surface professionnelle
☐	Éligibilité aux exonérations ou réductions particulières
☐	Taxes additionnelles et frais de gestion

TU REPÈRES UNE ANOMALIE ?

1 Télécharge l'avis 2026 et rassemble les justificatifs (CA, date de création, éléments déclarés, etc.).

2 Écris à ton service des impôts des entreprises (SIE) depuis ta messagerie sécurisée : « Réclamer, contester (Taxes et impôts) ». Explique précisément l'erreur.

3 Garde la preuve de ton envoi. Une réclamation ne suspend pas automatiquement l'obligation de paiement.

DÉJÀ PAYÉ ?

Si ta réclamation est acceptée, l'impôt payé en trop peut être remboursé. Pour un avis 2026 mis en recouvrement en 2026, la réclamation est en principe possible jusqu'au 31 décembre 2027.

SOURCES OFFICIELLES · règles consultées le 4 novembre 2026

DGFiP — Avis de CFE 2026 • Service-Public — CFE

DGFiP — Micro-entrepreneurs • DGFiP — Réclamation

Ce document est une ressource pédagogique générale ; il ne remplace pas l'examen de ta situation par le SIE ou un professionnel habilité.